

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 443

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 67

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.